

de St-Paul est disposée à s'annexer à la Cité de Montréal, aux conditions suivantes, savoir:

(1) Etablissement d'un service de tramways sur la rue St-Patrice ou expropriation de partie de la rue Notre-Dame, devant permettre la construction d'une voie double de tramways dans ladite rue;

(2) Paiement de la taxe de l'eau au même taux qu'à Montréal, la Cité devant payer à la "Montreal Water & Power Co." le surplus qu'elle exige pour ce service;

(3) Etablissement dans la Ville de St-Paul, d'un bureau de perception des taxes devant être ouvert un ou deux soirs par semaine.

Après discussion, il est, sur la proposition de M. l'échevin Gauvin,

**Résolu:** Que le Conseil de la Ville de St-Paul soit prié d'adopter, à sa prochaine séance, une résolution contenant les conditions qu'il entend faire accepter pour l'annexion et d'en transmettre sans délai copie à cette Commission; de transmettre aussi copie du plan officiel de cette ville et de tous contrats octroyant des privilèges ou franchises et, de plus, un état financier de ladite ville, cet état devant contenir aussi tous renseignements concernant la population, la superficie, le taux de la taxe foncière, la valeur des immeubles imposables et des immeubles exempts de taxation et tous autres détails se rapportant à cette municipalité.

2.—MM. John Findlay et George Ball, représentant la "Park Realty Co.", se présentent devant la Commission en rapport avec l'annexion de certaine partie du territoire de la paroisse de St-Laurent et soumettent un plan de ce territoire (p. 638, 637 et p. 636 du cadastre).

Après discussion, il est, sur la proposition de M. l'échevin Prud'homme,

**Résolu:** Qu'une sous-commission, composée de M. le président et de MM. les échevins Boyd, Roux et Prud'homme, soit chargée de visiter le territoire que l'on demande d'annexer et de faire rapport à la Commission à sa prochaine séance.

3.—Une délégation de l'Association des Citoyens, composée de M. le juge Loranger et de MM. S.-D. Vallières, F. Robertson et autres, demande que la Cité s'oppose à l'adoption par la Législature du projet d'annexion de la municipalité de Rosemont à la Ville de Maisonneuve et de tous autres projets semblables.

Sur la proposition de M. l'échevin Prud'homme, il est

**Résolu:** Que rapport soit fait au Conseil recommandant qu'instruction soit donné au Département en Loi et à toute délégation que ledit Conseil pourra envoyer à Québec, pendant la prochaine session, de s'opposer à l'adoption de tous bills pourvoyant à l'annexion de municipalités ou de parties de municipalités à des municipalités autres que Montréal.

4.—Une délégation de la Ville de Bordeaux se présente devant la Commission, en rapport avec le projet d'annexion de cette ville et des numéros 345, 346, 347, 348, 349 et 350 du cadastre de la paroisse de St-Laurent, à la Cité de Montréal. Font partie de cette délégation M. le Maire Coullée, MM. les échevins J.-A. Fortier, E. Picard, fils, E. Morgenthaler, G. Ménard, fils, M. C.-H. Lavallée, recorder, M. J.-A. Hamelin, secrétaire-trésorier, M. Edmond Lussier, ex-maire, et MM. O. Laberge, L.-V. Perry et C. Lamothe, ex-échevins.

MM. Coullée, Lussier et Hamelin soumettent le projet de bill que la ville de Bordeaux se propose de présenter à la Législature et donnent certains détails sur la position financière, etc., de cette ville.

Après discussion, il est, sur la proposition de M. l'échevin Roux,

**Résolu:** Qu'une sous-commission, composée de M. le président et de MM. les échevins Leclaire et Clément, soit chargée de rencontrer les délégués de la ville de Bordeaux, de discuter avec eux les conditions du projet d'annexion et de se procurer copie du plan officiel de ladite ville et tous autres documents se rapportant à cette question, et de faire rapport à cette Commission à sa prochaine séance.

5.—M. L.-T. Maréchal, avocat, représentant la municipalité de Rosemont, soumet à la Commission une liste des conditions que ladite municipalité entend imposer pour l'annexion de son territoire à la Cité de Montréal, une cédula des différents travaux qui devront être exécutés et une copie du plan des rues de Rosemont.

St. Paul was willing to annex to the City of Montreal, on the following conditions, to wit:

(1) Establishment of a street car service on St Patrick street or the expropriation of part of Notre-Dame street, in order to lay a double track on said street;

(2) Payment of the water tax at the same rate as in Montreal, the City to pay the Montreal Water & Power Co. the surplus charged for said service;

(3) To establish in the town of St. Paul an office for the collection of taxes to be opened one evening or two a week.

After deliberation, on motion of Ald. Gauvin, it was

**Resolved:** That the Council of the town of St. Paul be asked to adopt, at its next meeting, a resolution containing the conditions which they intend to accept for the annexation and transmit, without delay, a copy thereof to this Committee; to transmit also a copy of the official plan of said town and of all contracts conferring privileges on franchises and, furthermore, a financial statement of the said town, the said statement to contain also all information concerning the population, area, assessment rate, value of assessable real estate and of properties exempt from taxation and all other details concerning the said municipality.

2.—Messrs. John Findlay and George Ball, representing the Park Realty Co., appeared before the Committee in connection with the annexation of certain part of the territory of the parish of St. Laurent and submitted a plan of said territory (p. 638, 637 and p. 636 of the cadastre).

After discussion, on motion of Ald. Prud'homme, it was

**Resolved:** That a sub-committee composed of Ald. Boyd, Roux and Prud'homme, be appointed to visit the territory sought to be annexed and report to this Committee for the next meeting.

3.—A delegation of the Citizens' Association, composed of Justice Loranger, Messrs. S. D. Vallières, F. Robertson and others, asked the City to oppose the adoption by the Legislature of the bill to annex the municipality of Rosemont to the town of Maisonneuve and all other similar bills.

On motion of Ald. Prud'homme, it was

**Resolved:** That a report be made to Council recommending that instructions be given to the Law Department and to all delegations the City might send to Quebec, during the next session, to oppose the adoption of all bills to annex municipalities or parts of municipalities to municipalities other than Montreal.

4.—A delegation from the town of Bordeaux, appeared before the Committee, in connection with the proposed annexation of said town and of cadastral numbers 345, 346, 347, 348, 349 and 350 of the parish of St. Laurent to the City of Montreal.

The delegation was composed of Mayor Coullée, Ald. J. A. Fortin, E. Picard, junior, E. Morgenthaler, G. Ménard, junior, Mr. C. H. Lavallée, recorder, Mr. J. A. Hamelin, secretary-treasurer, Mr. Edmond Lussier, ex-mayor, and Messrs. O. Laberge, L. V. Perry and C. Lamothe, ex-aldermen.

Messrs. Coullée, Lussier and Hamelin submitted the bill which the town of Bordeaux intends to submit to the Legislature and gave certain details on the financial standing, etc., of the said town.

After discussion, on motion of Ald. Roux, it was

**Resolved:** That a sub-committee composed of the chairman and Ald. Leclaire and Clément be appointed to confer with the delegates of the town of Bordeaux, to discuss with them the conditions of the proposed annexation and to obtain a copy of the official plan of said town and all other documents connected therewith, and report to this Committee for its next meeting.

5.—Mr. L. T. Maréchal, advocate, representing the municipality of Rosemont, submitted to the Committee a list of conditions which the said municipality intends to impose for the annexation of its territory to the City of Montreal, a schedule of different works to be executed and a copy of the plan of the streets of Rosemont.